



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Evènements culturels, festifs, conférences et colloques



Evènements Culturels ou Sportifs auxquels participent des spectateurs extérieurs ou des participants extérieurs

Activités sportives ou culturelles qui ne se rattachent pas à un cursus universitaire

Colloques ou séminaires scientifiques dans **des locaux AMU** qui accueillent des **personnes extérieures** à l'université **ET plus de 50 personnes** ;

Colloques ou séminaires scientifiques **hors AMU** avec plus de 50 personnes.

Lors de l'inscription, préciser la mention de l'obligation de présentation du « pass sanitaire »

Lors de l'évènement :

Contrôle journalier du « passe sanitaire » à l'entrée via l'application « **TousAntiCovid Verif** » à télécharger sur [google play](#) ou [AppStore](#) ou certificat papier (attestation de vaccination ou preuve de test négatif).

Prévoir le personnel équipé d'un mobile ou tablette pour effectuer ce contrôle.

L'accès à l'évènement sera refusé à toute personne ne présentant pas un « pass sanitaire » valide.

Pour les manifestations, évènements et mises à disposition de locaux à des extérieurs à AMU, le contrôle du passe sanitaire **est à la charge de l'organisateur**.

Pour les manifestations ou évènements internes à AMU, un personnel du service organisateur détenteur d'un passe sanitaire validé pourra être habilité pour effectuer ce contrôle.

Dans les 2 cas, le nom de la personne responsable et le nom des personnes qui réaliseront ce contrôle devront être enregistrés sur un registre de suivi avant le début de la manifestation

Prenez soin de vous et des autres.

Merci de respecter scrupuleusement ces consignes.